

M. Fulton: Je voulais revenir au sous-ministre adjoint mais on a peut-être autre chose à dire au sujet de la forme de présentation des crédits.

M. le président suppléant: Oui, mais je tiens à signaler que le point qu'on vient de débattre est irrégulier. On ne peut discuter de la façon dont les crédits seront présentés l'an prochain. A mon humble avis, c'est pourtant ce que certains députés ont proposé au ministre. Celui-ci a répondu au député de Winnipeg-Nord-Centre, et aussi au représentant de Broadview, qui lui avait posé la même question, et enfin au député de Calgary-Est. Ses explications ne satisfont peut-être pas les députés mais il leur a quand même répondu, et cela à trois reprises au moins. On devrait donc, à mon humble avis, poursuivre l'étude du poste afférent aux salaires et traitements des civils et s'en tenir aux questions qui s'y rattachent.

M. Drew: Si je me souviens bien, le ministre a dit que son ministère ne compilait pas ces chiffres de manière à pouvoir fournir ce renseignement sans que cela coûte cher aux contribuables.

M. Warren: En effet.

M. Drew: Dans le dernier exemplaire des comptes publics je vois à la page N-49 une liste des civils employés au ministère de la Défense nationale. Cette page donne les noms et les traitements. Rien ne laisse supposer que cela est contraire à la pratique suivie par le ministère. Au contraire, l'auditeur général nous fournit cette liste de la façon ordinaire. Nous y voyons, pour l'année en question, que le traitement du sous-ministre est de \$12,000; celui du contrôleur général des services d'inspection,—fonctionnaire dont a parlé le député de Nanaïmo,—de \$12,000; celui du sous-ministre adjoint, de \$10,000, et ainsi de suite sur plusieurs pages, avec le traitement en regard de chaque nom. Il ne s'agit pas de dire que nous avons entendu assez de réponses. Nous en avons entendu assez pour savoir qu'il nous faut une autre réponse. Voilà pourquoi il n'est pas possible...

M. Warren: Puis-je poser une question au chef de l'opposition? A-t-il jamais visité le camp militaire de Petawawa, en a-t-il franchi la barrière? S'il l'a fait, il a dû rencontrer des hommes partout; or, pour ces hommes, il n'est pas question de salaire, mais simplement de la rétribution de chaque jour. C'est tout ce qu'ils touchent.

M. Drew: J'espère que l'honorable représentant de la circonscription où le camp de
[M. le président suppléant.]

Petawawa est situé n'a pas l'impression qu'on ne tient pas les comptes quant à ce que touchent ces hommes?

M. Warren: Ils ne touchent que de faibles montants, parfois la rétribution du travail d'un seul jour.

M. Drew: Voilà précisément ce qu'il faut éclaircir. Je veux savoir à quel point la rétribution est forte ou faible, selon le cas. Je voudrais bien savoir pourquoi il serait le moins difficile de nous révéler les renseignements que nous demandons lorsque les comptes publics attestent que nous pouvons obtenir ces précisions.

L'hon. M. Claxton: Les comptes publics établissent très nettement que nous avons ces renseignements à l'égard de l'année 1949-1950, alors que le montant était payé. Je ne suis cependant pas responsable de la forme donnée à nos crédits, lesquels sont présentés sous une forme qui les groupe de manière à répondre aux vœux de l'auditeur général et du ministère des Finances. On nous demande d'établir à l'égard de chaque poste le nombre de commis, la rémunération et ainsi de suite. Cela pourrait se faire à l'égard d'une année stationnaire. Mais il n'y en a pas eu. Chaque année la croissance a été énorme, ainsi qu'en témoigne l'augmentation des dépenses du ministère. Elles s'établissaient à 192 millions de dollars il y a quatre ans, à 425 millions environ durant la première moitié de l'année et elles se chiffraient maintenant par 1,879 millions.

En une telle période d'expansion on a cru,—non pas tant les fonctionnaires que tous les intéressés,—qu'inscrire trois sténographes à \$500 chacune ou 50 soldats à telle ou telle rémunération serait de nature à induire en erreur.

M. Knowles: Le traitement des civils.

L'hon. M. Claxton: Vu l'expansion du ministère, le personnel augmentera de 50 ou 60 p. 100 au plus chaque année. Sauf erreur, c'est la raison de la méthode adoptée, et elle l'a été avant mon arrivée au ministère. Cette année, nous avons adopté le mode de présentation conseillé par l'auditeur général. Nous nous sommes conformés à l'usage établi à l'égard d'autres ministères et nous n'avons pas donné de détails relativement aux employés civils. Un détail des traitements versés aux fonctionnaires prendrait beaucoup d'espace et il serait inutile. Il n'aiderait pas le comité. Tout le monde, je crois, en conviendra.

M. Noseworthy: Serait-il permis de passer au prochain crédit et de demander...

M. Drew: Non, non.